

De : [Mathieu Vick](#)
A : [Sebareme, Rachel](#)
Objet : question des commissaires lors de la présentation du SCFP-Québec
Date : 11 août 2020 15:19:25

Bonjour Mme Sebareme,

Voici une courte réponse à une question qui nous a été posée par les commissaires lors de notre présentation la semaine passée. J'avais promis de fournir une réponse écrite, la voici :

Question (dans mes propres mots): Votre mémoire cite des exemples de problématiques rencontrées avec le modèle PPP, notamment le modèle CCFE, et vous proposez plutôt d'utiliser le « modèle traditionnel » de financement (c-à-d le financement public via la dette). Avez vous de bons exemples de projets financés de façon traditionnelle?

Réponse :

La majorité des projets majeurs de transport en commun au Canada a été financée, conçue, opérée et entretenue (tout sauf la construction) de la façon traditionnelle. On pense notamment au métro de Montréal, au métro et la plupart des « streetcars » de Toronto, le C-Train à Calgary, etc. Depuis la fin des années 90 et surtout le début des années 2000, les gouvernements se sont de plus en plus tournés vers les PPP pour financer ce type de projet. On pense au Skytrain de Vancouver, qui est tout de même entretenu et opéré au public, et aux nouveaux projets comme le tramway de Hamilton ([le PPP a finalement été annulé](#)), le Eglinton Crosstown de Toronto (7 mois en retard et 330 millions en dépassements de coûts), le tramway de Waterloo, le tramway d'Ottawa et le Réseau Express Métropolitain de Montréal. Malheureusement, les nombreux problèmes rencontrés avec plusieurs projets de TLR en PPP en Ontario (Ottawa, Hamilton, Eglinton, par exemple) auraient pu être évités si les décideurs publics avaient suivis les recommandations de la vérificatrice générale de l'Ontario qui a ouvertement critiqué le modèle de réalisation dans ses rapports annuels de 2014, 2016, 2017 et 2018 (<https://scfp.ca/les-ppp-ontariens-nouveau-dans-la-mire-de-la-verificatrice-generale>).

Comme nous l'avons expliqué lors de notre présentation, il n'a jamais eu un meilleur temps pour que les villes et provinces empruntent de l'argent pour financer leurs projets. Les taux d'intérêts sont à des bas historiques. Et, en plus, bien qu'un PPP permet aux administrations de placer le coût comme un « loyer » plutôt qu'une dette (une ruse pour équilibrer leurs budgets), l'expérience et la recherche nous montre que les contribuables finissent souvent par payer beaucoup plus sur 30 ans que s'ils l'avaient simplement financé eux-mêmes.

--

Mathieu Vick, PhD
Conseiller syndical – Service de la recherche
SCFP-Québec
514 581-0072